

L*A*ison

LE CHANVRE UN BIOMATÉRIAU À TOUT FAIRE



©Marie-Jys Hagenmüller



UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

EN FACE DU FORT DE VAUJOURS (93)

Sur la colline du bois de Guisy située sur Vaujours et Courtry, pendant que Placoplatre prétend vouloir assainir le site pollué du fort de Vaujours par l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert détruisant les 30 hectares acquis depuis 2010, sur les 16 hectares dont elle est propriétaire, l'agglomération Paris vallée de la Marne choisit, pour sa part, la création d'une centrale photovoltaïque permettant l'alimentation électrique de 1 830 foyers.

CARTOGRAPHIES INTERACTIVES DE L'IAU

DE NOUVEAUX OUTILS



L'IAU conçoit des cartes interactives qui offrent un accès à une information géographique de référence sur l'Ile-de-France pour une découverte simplifiée mais riche des enjeux et dynamiques territoriales. L'Institut développe également des applications qui donnent accès à des cartes et données expertes.

iau-idf.fr/cartographies-interactives-cartoviz

DU SANG NEUF POUR 2019

À FNE ILE-DE-FRANCE

FNE Ile-de-France est heureuse de vous présenter ses deux nouvelles recrues pour ces six prochains mois, Olivia et Tom, qui réaliseront respectivement un stage en tant que chargée de communication/événementiel et chargé des partenariats et des relations publiques.



Olivia : « Je souhaite apporter mes compétences en communication et journalisme pour une cause qui me correspond. Je viens directement du Sud, depuis Montpellier, où j'ai réalisé une partie de mes études à l'université. Ainsi, j'espère ajouter une touche de soleil et avoir l'opportunité de rencontrer les membres de la fédération. »

Tom : « Je vais être au contact des futurs mécènes qui souhaiteront participer à la réussite du grand projet environnemental dont notre région a tant besoin. Diplômé de l'Institut des relations internationales de Paris et de l'université de Montréal, je mettrai mes compétences institutionnelles et relationnelles au service de notre belle cause. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SAMEDI 13 AVRIL À PARTIR DE 9H30
 A la Maison de l'environnement de l'Essonne
 Domaine départemental de Montauger
 91090 Lisses

À VOS AGENDAS !

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
 ILE-DE-FRANCE

L'ENVIRONNEMENT EST L'AFFAIRE DU SIÈCLE !

Les marches pour le climat ont rassemblé dès septembre 2018 des foules qui n'avaient jamais manifesté.

Ces marches ont surpris les mouvements habitués de ces rendez-vous annuels trop souvent réduits aux militants. Dès ce moment, il est apparu que les citoyens avaient bien l'intention de prendre leur avenir en main et de demander des actions précises et adaptées pour rendre concrète la transition écologique.

FNE Ile-de-France y était au même moment. Le départ de Nicolas Hulot du gouvernement et la prise de certaines décisions sans explications ont conduit massivement les Français dans la rue et des gilets jaunes aux ronds-points et ailleurs.

Plusieurs associations en ont profité pour lancer l'Affaire du siècle et reprocher au gouvernement de ne pas mettre en œuvre les mesures efficaces pour lutter contre le changement climatique. Les associations de FNE Ile-de-France, qui sont sur le terrain, signalent les atteintes quotidiennes à l'environnement, le gaspillage d'énergie, les pollutions, le bétonnage et le grignotage des terrains naturels et agricoles. Sentinelles de la nature et lanceurs d'alerte, elles constatent le grand nombre de projets

inutiles, de plans sans ambition à la hauteur des défis. Elles demandent de vrais schémas avec des objectifs clairs pour faire aboutir dans de bonnes conditions la transition écologique et énergétique et son pendant social et économique.

Pour ces différentes raisons, FNE Ile-de-France appelle à signer la pétition* pour plus de justice sociale et climatique. L'Etat doit donner l'exemple.

Aujourd'hui, le président de la République lance le grand débat national dont l'un des thèmes est la transition écologique.

Il faut y répondre sans hésiter et nous ferons des propositions fortes. Il va sans dire que nous serons vigilants sur les réponses apportées et sur la place donnée aux associations d'environnement pour participer aux décisions et arrêter les projets qui portent une atteinte trop forte à l'environnement.

FNE Ile-de-France veut ainsi faire entendre la voix de ses associations qui œuvrent au quotidien pour la sauvegarde de notre environnement, pour un air et une eau purs, pour des sols sains, une nature respectée et un urbanisme plus humain et concerté.

*affairedu siecle.net/



04 VIE ASSOCIATIVE

ESSONNE

05 Un projet mégalo à Saint-Vrain

HAUTS-DE-SEINE ET YVELINES

06 Fausses-Reposes : un indice de biodiversité

HAUTS-DE-SEINE

07 Médiation sur l'île Seguin

VAL-D'OISE

08 Montmorency, une vallée urbanisée

VAL-DE-MARNE

09 Gentilly, un observatoire citoyen

YVELINES

10 Brueil-en-Vexin vers une nouvelle carrière cimentière !

11 DOSSIER

14 Le rôle des matériaux de construction dans la transition énergétique (1) Le chanvre : un matériau à tout faire !

AGRICULTURE

15 L'accès à la terre : un enjeu essentiel pour Terre de liens Ile-de-France

16 CONCERTATION

18 Participation citoyenne ou poudre aux yeux ?

FORMATION

19 Visite du dispatching de RTE

A LIRE

20 Jardiner au naturel

Sommaire



« MARES À PALABRES À PARIS »

LE FILM

Après plus de deux ans de tournage, le documentaire sur les mares de Paris est fini, monté et sortira prochainement. Grâce au soutien chaleureux et constant de FNE Ile-de-France, ce projet, porté depuis plusieurs années par Christian Weiss, a pu voir le jour en coréalisation avec François Guieu, chef opérateur et monteur du film.

Sans nature ordinaire, pas de nature extraordinaire. La nature revient en ville, grâce à des plans pour la biodiversité, notamment à Paris où plus de quarante mares ont été créées dans les parcs et les squares à l'initiative de l'agence de la biodiversité urbaine. Quarante autres mares seront créées d'ici à 2020.

Les réalisateurs ont écouté et filmé les techniciens des espaces verts qui les entretiennent, les habitants qui les fréquentent, les touristes qui les estiment, les élèves de lycées et collèges qui les découvrent, les naturalistes qui observent faune et flore, les artistes qui s'en imprègnent. Tous expriment leur ressenti enthousiaste. Un beau défi réussi !

L'avant-première aura lieu le 21 mars à 19h (salle à préciser).

Christian WEISS
FNE Ile-de-France

PARIS

DES PLACES OU DES CARREFOURS ?

L'Association des usagers de transports – FNAUT Ile-de-France et l'association Rue de l'Avenir ont remis à la Ville de Paris un document intitulé : « Places ou carrefours : des espaces parisiens à reconquérir ». L'idée générale est la suivante : restituer de l'espace aux piétons et leur éviter de longs cheminements ; faciliter la traversée de la place par les cyclistes ; faire que les bus n'y perdent pas de temps et que les correspondances soient commodes ; les voitures quant à elles n'ont plus obligatoirement droit au chemin le plus court.

La Ville de Paris est en train d'aménager sept places : Bastille, Nation, Italie, Gambetta, Madeleine, Panthéon, place des Fêtes. Au-delà, les associations demandent que d'autres places au moins aussi emblématiques soient étudiées dans le même esprit.

En témoignent les titres des chapitres de l'étude qui leur est consacrée :

- Ressusciter la place de la Concorde,
- Place de l'Opéra : elle rira de se voir si belle,
- Place Denfert-Rochereau : libérez le lion,
- Place du Trocadéro : réunir le square et le parvis des Droits de l'Homme,
- Place Félix-Éboué : accéder à la fontaine,
- Porte d'Orléans : en faire une entrée digne de Paris.

Ce dossier a été réalisé en partenariat avec la Ville de Paris est consultable sur www.aut-idf.org



TOUR ALBERT 1^{er} DE RUEIL-MALMAISON

ABRM OBTIENT L'ANNULATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

L'Association Belle Rive Malmaison (ABRM) a obtenu, le 7 décembre 2018, l'annulation du permis de construire de la tour Albert 1^{er}, construite en zone inondable à Rueil-Malmaison.



La tour, qui abritait anciennement des bureaux, faisait l'objet d'un vaste projet de rénovation visant à construire un ensemble immobilier comprenant 213 logements et deux locaux commerciaux. Belle Rive Malmaison regrettait l'attraction d'un nombre considérable de nouveaux habitants sur une zone concernée par un plan de prévention des risques d'inondation.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a donné raison à l'association, considérant que l'adjointe au maire ayant délivré le permis de construire n'était pas compétente pour prendre une telle décision et que le projet autorisé aurait dû faire l'objet de prescriptions relatives aux règles de sécurité applicables aux immeubles de grande hauteur, notamment en cas d'incendie.



© Jean Caillieux

UN PROJET MÉGALO

À SAINT-VRAIN

Le parc de Saint-Vrain était un parc animalier qui avait beaucoup de charme. Plusieurs messages retrouvés sur Internet attestent de l'intérêt porté à ce lieu ouvert au public en 1974. « En plus du traditionnel safari voiture et parc à pied, il y avait un safari bateau sur une petite rivière et un plan d'eau, et un circuit en monorail avec des reproductions d'animaux préhistoriques. Dans la partie voiture, il y avait un passage délicat au milieu d'un groupe de babouins qui répandaient des odeurs sympas. » Pour des raisons économiques et aussi de protection de la faune sans doute, le site n'a pas pu connaître le XXI^e siècle, il a été fermé en 1999.

Le propriétaire de ce parc a décidé récemment de lui donner un nouvel élan en proposant un projet de type « tourisme vert », sorte de « center parc » utilisant les 130 hectares que comprend le parc actuel, dont 90 hectares d'espace boisé classé (EBC). Le projet ne fait pas dans la demi-mesure, il s'agit d'un parc de loisirs résidentiel haut de gamme qui pourrait accueillir un millier d'hébergements légers, couplé à des services, des activités et des animations à destination du marché de tourisme français et européen.

Destruction de 85 hectares

Pour ce faire, à l'initiative de la municipalité, le PLU révisé et approuvé en 2018, a réduit de 85 hectares la surface classée en EBC de ce parc, sans compensation. Ayant vu un peu grand et confronté à une demande de la direction départementale du territoire, le maire de la commune propose actuellement une nouvelle révision destinée à réintégrer seulement 24 hectares d'EBC. Très légitimement, l'association locale de défense de l'environnement*, soutenue par la fédération Essonne Nature Environnement, a émis un avis très défavorable, demandant le maintien de la quasi-totalité des espaces boisés condamnés par le projet de PLU. Passant outre, le conseil municipal en date du 17 décembre 2018 vient d'adopter le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Vrain.

* AISVE : Association Intercommunale Saint-Vrain Environnement

Ainsi trépassent des dizaines d'hectares de forêt au profit de l'implantation d'une « savane urbaine » espérée plus rentable par son propriétaire.

Des clients héliportés ?

Autant le projet animalier d'hier pouvait trouver sa place dans un lieu aussi protégé, autant le projet mégalomane actuel n'a pas de sens dans un contexte rural aussi contraint. Outre l'aspect environnemental mis à mal, comment ne pas s'interroger sur les conditions d'accès, que ce soit par la route ou en constatant tout simplement l'absence de transport en commun directement accessible, la commune ne disposant pas de gare ? Qu'à cela ne tienne, il serait question d'héliporter certains clients du parc !

Encore une fois, l'économie vient de battre en brèche l'environnement. Difficile de concilier ces deux concepts, mais le respect de l'intégrité du site classé de la vallée de la Juine, dans lequel se situe le parc de Saint-Vrain, doit prévaloir sur tout projet d'aménagement disproportionné tel que celui qui est envisagé. Une nouvelle bataille vient de s'engager pour retrouver la voix de la raison car il n'est pas acceptable de laisser prospérer un projet qui s'apparente à un nouveau scandale environnemental.

Jean-Pierre MOULIN

Président d'Essonne Nature Environnement
ene91.fr

FÔRET DE FAUSSES-REPOSES

SON INDICE DE BIODIVERSITÉ POTENTIELLE

Établir un bulletin de santé des forêts de nos régions mises en danger par le réchauffement climatique (sécheresse et maladies...) est possible dès à présent grâce à l'indice de biodiversité potentielle (IBP) créé par le CNPF et l'INRA. Cette méthode est fondée sur l'observation des arbres vivants et morts selon dix facteurs, chacun évalué par une note 0, 2 ou 5.

Les associations Chaville Environnement et Les Colibris de Versailles ont appliqué cette méthode à l'ensemble des 631 hectares du massif de Fausses-Reposes, ce qui a pris trois ans de travail, de 2016 à 2018.

Les écosystèmes forestiers sont régis par de nombreuses interactions entre des organismes vivants dont la présence est indispensable à la croissance des arbres, à leur résistance aux maladies et à leur capacité de recolonisation naturelle après une tempête, par exemple. Ils comprennent tous les êtres vivants : arbres, plantes, champignons, bactéries, vers de terre, insectes pollinisateurs ou recycleurs de bois mort, oiseaux, amphibiens, reptiles et mammifères.

L'IBP a été créé pour aider les propriétaires à gérer leurs forêts de façon durable, c'est-à-dire garder un équilibre entre les trois fonctions de base : économique (exploitation), sociale (balades, jogging, etc.) et écologique (préservation de la biodiversité). Cette dernière est nécessaire à la pérennité de la forêt. Cette forêt est gérée par l'Office national des forêts. C'est une première en Ile-de-France.

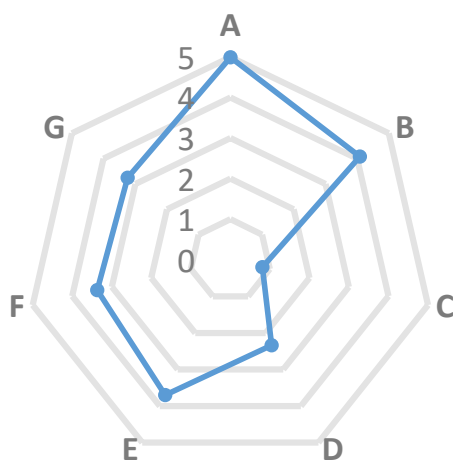
L'évaluateur parcourt une portion de forêt avec une fiche en main où il note ses observations sur dix facteurs.

Les sept premiers dépendent de la gestion et du mode d'exploitation de la forêt ; le graphique ci-dessous en donne les résultats « moyennés » sur l'ensemble du massif. Le score moyen global des dix facteurs IBP à Fausses-Reposes s'élève aujourd'hui à 56 % du maximum. On constate surtout un manque de gros bois mort sur pied et au sol. Une exploitation qui valoriserait ces facteurs verrait le score moyen du massif forestier passer de 56 % à 70 %. Les trois autres facteurs (H, I et J) liés au contexte ne sont pas modifiables, ce sont respectivement l'ancienneté de la forêt, ses milieux humides et ses milieux rocheux. Le premier est maximal pour cette forêt ancienne et les deux autres pratiquement nuls.

On aura de plus en plus besoin de forêts en bonne santé pour nous aider à faire face aux deux défis majeurs du XXI^e siècle que sont la grande extinction des espèces en cours et le réchauffement climatique via la captation du dioxyde de carbone et la création de zones de fraîcheur. L'extinction semble nettement moins prononcée dans nos forêts que dans nos campagnes, probablement parce qu'il n'y a pas de pesticides en forêt.

Jean-Claude DENARD
Chaville Environnement
chavillevenvironnement.free.fr

Moyenne des scores obtenus pour les sept facteurs liés à la gestion.



Arbre mort porteur de deux types de micro-habitat. Une cavité de tronc peut héberger oiseaux ou mammifères tandis que le lierre leur offre ses fruits tout l'hiver

©DR



MÉDIATION SUR L'ÎLE SEGUIN



Afin de sortir de vingt années de conflit à propos de l'île Seguin, le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a organisé une médiation. Le dialogue s'est prolongé durant un an et a permis d'aboutir à un protocole d'accord.



Depuis le départ des usines Renault de Billancourt, en 1992, un nouveau quartier est sorti de terre. Seule l'île Seguin semble en panne. La fondation Pinault a été très près de se faire, mais le projet est tombé à l'eau, celui du cirque Bouglione et du Centre d'art contemporain R4 également. Finalement, en 2015, le département des Hauts-de-Seine a investi la pointe amont pour y construire la Seine musicale.

Les recours

Si l'on excepte cette salle de spectacle, qui a fait consensus, le reste du programme a été largement contesté : trop dense, trop massif, trop haut... Il faut dire que Jean Nouvel projetait d'y construire cinq tours ! Les associations de défense de l'environnement, les riverains des deux côtés de la Seine, côté Boulogne-Billancourt, mais aussi côté Meudon et Sèvres, se sont mobilisés. Plusieurs recours ont ainsi été déposés devant le tribunal administratif. Certains ont abouti, comme celui contestant le plan local d'urbanisme (PLU). D'autres n'ont pas encore été jugés.

Dans ce contexte, certaines associations ont entamé des négociations avec la ville de Boulogne-Billancourt et la société d'aménagement. L'une d'elles, l'association Val de Seine Vert, a négocié un compromis, signé un protocole d'accord et retiré son recours. Trois associations Actions Environnement Boulogne-Billancourt, Boulogne Environnement, Vivre à Meudon et une vingtaine de particuliers maintenaient le leur. Le dialogue s'avérait difficile.

La médiation

Pour renouer les fils, le maire de Boulogne-Billancourt, Jean-Christophe Baguet, fit appel au tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Il fallait un « tiers de confiance » pour sortir de la crise. Le président du tribunal, Gilles Hermitte, offrit d'organiser une médiation. Tous les acteurs du drame furent conviés : la ville, la SEM, les promoteurs, les requérants et même l'association Val de Seine Vert qui n'était plus en conflit avec la ville, mais dont le point de vue intéressait le président du tribunal. La première réunion eut lieu en décembre 2017, l'objectif fut clairement posé.

Un objectif clair

Gilles Hermitte le rappelle dans son rapport final : « Il a été identifié qu'un accord pourrait être recherché autour de la rédaction d'un document exprimant des orientations d'aménagement pour l'île Seguin, pouvant s'apparenter aux orientations d'aménagement et de programmation prévues par le Code de l'urbanisme ». Il fallait donc aboutir à un nouveau PLU avec son règlement et sa cartographie...

La médiation se prolongea jusqu'en novembre 2018, quatorze réunions permirent de déboucher sur un large accord. Même si quelques recours subsistent, ils ne sont pas de nature à contrecarrer les projets actuels. L'accord porte sur 230 000 m² de planchers, une hauteur maximale de 74 m NGF* et un seul point haut à 96 m NGF, cinq percées visuelles nord-sud, un jardin ouvert de 15 000 m² côté Meudon et un dispositif de suivi de l'accord. Le dialogue a permis de sortir de l'impasse, le comité de suivi doit maintenant veiller à ce que le projet reste dans les clous.

Luc BLANCHARD
Vice-Président de Val de Seine Vert
valdeseinevert.org

* NGF : Nivellement général de la France

MONTMORENCY

UNE VALLÉE URBANISÉE

La vallée de Montmorency, située entre Montmorency et Cergy-Pontoise, banlieue-dortoir résidentielle, connaît depuis une quarantaine d'années une urbanisation importante.

Les logements auraient dû être construits prioritairement dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise pour préserver la vallée, mais c'est l'étalement en goutte d'huile qui a prédominé. Le manque de foncier pousse les élus à densifier et c'est la végétalisation, encore aujourd'hui assez forte dans un paysage urbain en partie pavillonnaire, qui en subit le contrecoup.

Identité et originalité de la « vallée »

Allongée sur une quinzaine de kilomètres et totalement encadrée par deux grandes buttes témoins boisées, au nord, la forêt domaniale de Montmorency et au sud, les buttes du Parisis, elle est formée par plus de vingt communes et peuplée d'environ 300 000 habitants. Au XIX^e siècle, c'était un espace largement cultivé, ponctué de villages et de bourgs ruraux. Elle fut aussi une « campagne de villégiature » pour la bourgeoisie parisienne, ce dont témoigne un urbanisme majoritairement pavillonnaire, mais tendant, depuis 1965, à développer un habitat collectif dense grâce aux ZAC et ZUP. Néanmoins, c'est aussi un espace bien équipé et structuré par

de nombreuses centralités urbaines. La qualité de vie est une donnée qui a, ici, une certaine réalité avec de réels problèmes environnementaux (bruits des avions vers Roissy, routes coupant le tissu urbain (A115, projet de l'avenue du Parisis-BIP).

L'urbanisation collective continue

Une promenade dans les dix-huit communes de Plaine-Vallée montre les « coups de canifs » portés çà et là avec perte d'espaces verts. En effet, hormis les terrains urbanisés par « grande plaque » des années 1980-1990 (ZAC et lotissements), aujourd'hui, beaucoup de parcelles sont construites sur les lisières non protégées de la forêt, la perspective des coteaux attirant les promoteurs.

Dans la vallée, de grandes parcelles sont achetées régulièrement par des opérateurs immobiliers, en fonction des opportunités foncières autorisées par les règlements des PLU et favorisées par la loi ALUR et sa suppression du COS. La végétalisation importante le long de beaucoup de rues ou d'avenues – qui fait le charme de certains quartiers – en subit à la longue les multiples atteintes. Des communes développent

leur Agenda 21 ce qui se traduit par la multiplication de petits espaces verts publics bien aménagés. Les bons exemples ne sont donc pas inexistant car, dans beaucoup de cas, les règlements des PLU veillent à ce qu'il y ait une compensation en replantation. Mais, le paysage se banalise et la règle de densification autour des « 1 000 mètres » des gares tend à accélérer l'urbanisation. La pression foncière se fait plus forte et le foncier facilement et correctement mobilisable se fait très rare.

La vallée n'a jamais eu de SCOT. Les deux communautés d'agglomération, ne sont pas toujours cohérentes et parfois rivales. L'une « déborde » sur le nord et la Plaine de France et l'autre vers le Parisis (secteur d'Herblay). La spéculation immobilière a sacrifié ce modèle écologique. Une véritable réflexion sur l'aménagement de la vallée pour les trente années à venir nous semble donc absolument nécessaire pour freiner toute forme de densification inopportune.

Jean-Claude CAVARD
Val-d'Oise Environnement
valdoise-environnement.fr

GENTILLY

UN OBSERVATOIRE CITOYEN

À Gentilly, un terrain communal de 5 147 m², végétalisé à 80 % en jardins publics et en friches, est situé sur la trame verte. Les habitants du quartier se battent pour que la ville sanctuarise ce périmètre en îlot de fraîcheur. En juin 2017, son diagnostic écologique a révélé la présence d'espèces animales, dont trois sont protégées (hérisson, chauve-souris, conocéphale gracieux), complétant ainsi le répertoire floral du Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Cet îlot est une réserve intermédiaire de biodiversité ordinaire à 300 mètres de Paris.



Une vue aérienne de l'îlot depuis le nord-ouest.

Gentilly est une commune francilienne très carencée en espaces verts avec des facteurs aggravants (périphérique, A6a et A6b).

Face à l'érosion de la biodiversité, notamment en ville, il ne faut pas perdre une occasion locale d'appliquer les objectifs de développement durable onusiens.

C'est pourquoi, l'association Gentil'îlot vert et ses partenaires proposent la constitution d'un espace naturel de pleine terre formé d'une prairie arborée et de haies vives, où les espèces constituant la biodiversité ordinaire locale pourront se développer harmonieusement.

Le nouvel espace de 600 mètres carrés valorisera les friches, renforcera la continuité écologique et la réserve de biodiversité, dans le prolongement des espaces publics existants, pour offrir à la faune locale un habitat naturel protégé.

Un observatoire accessible à tous

Pour sensibiliser et reconnecter les habitants à l'environnement qui les entoure, cet observatoire de la

nature en ville sera accessible à tous. Accompagnés par des écologues et des naturalistes, tous les publics et, notamment, les scolaires pourront découvrir et comprendre un écosystème à différentes échelles. Ils expérimenteront avec des activités de sciences participatives afin d'établir des protocoles d'identification/quantification et d'aborder les fonctions du vivant (sol, flore, faune) au travers des cycles et des interactions qui les relient.

Les observations et analyses régulières dégageront des indicateurs de l'évolution écologique de l'îlot au fil des saisons et seront affichées et diffusées sur le site Internet de l'association.

Diversité de la flore et de la faune

Ainsi le public nombreux qui fréquente l'îlot et ses abords appréciera la diversité de la flore et de la faune présentes en ville.

Sensibiliser à l'importance de la biodiversité ordinaire, c'est éveiller la curiosité des habitants, favoriser des comportements vers la protection et le respect de l'environnement.

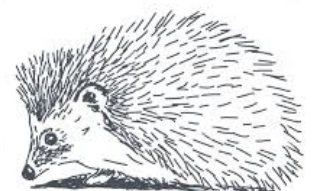
L'observatoire citoyen de la biodiversité ordinaire (OCBO) offrira un parcours éducatif et scientifique en harmonie avec les aménités environnementales et la trame verte à l'entrée de la vallée de la Bièvre.

Il donnera un exemple de réhabilitation de friches industrielles. Il renforcera son rôle d'îlot de fraîcheur.

Le projet OCBO, soutenu par le département du Val-de-Marne, est lauréat de l'appel à projets 2018 « Soutien aux projets exemplaires du territoire du Val-de-Marne en faveur du climat » et recevra une subvention de 4 400 €.

Gentil'îlot Vert
ASSOCIATION

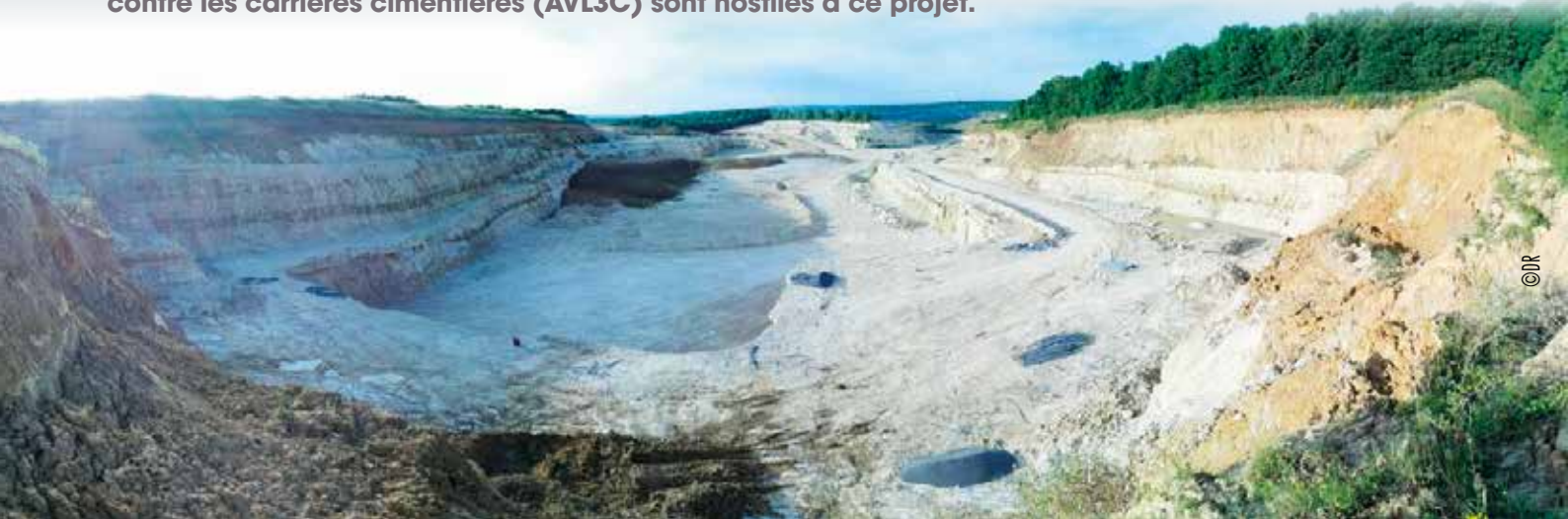
gentililotvert@gmail.com
www.ilotvertgentilly.com



BRUEIL-EN-VEXIN

VERS UNE CARRIÈRE CIMENTIÈRE ?

La très grande majorité des élus locaux (dont cinquante maires), la communauté urbaine de GPS&O (à l'exclusion de Gargenville), le parc naturel régional du Vexin, les syndicats agricoles et les associations dont l'association vexinoise de lutte contre les carrières cimentières (AVL3C) sont hostiles à ce projet.



Pour mémoire (voir *Liaison* n° 162), la société Ciment Calcia a présenté deux demandes, celle d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire cimentier à ciel ouvert à Brueil-en-Vexin en prévision de l'épuisement, à très court terme, des ressources de celle de Guitrancourt, et celle d'autorisation environnementale unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement, la loi sur l'eau et le défrichement.

Un rapport d'enquête favorable mais d'importantes réserves

AVL3C a livré une première analyse du rapport des commissaires enquêteurs à l'issue de l'enquête publique commune aux deux demandes. Rédigé en termes pesés, le rapport délivre, au final, un avis favorable aux deux demandes, mais il assortit celui d'autorisation environnementale de réserves dont on connaît le poids.

Les commissaires enquêteurs (CE) déclarent en préambule que l'avis devra prendre en compte les inquiétudes et ressentis des populations et des élus et être cohérent tant avec la situation actuelle qu'avec le futur et les évolutions probables de notre société. Ils déclinent ensuite leurs réserves sur

l'argumentaire de la demande : les besoins du Grand Paris en ciment et les emplois. La localisation à proximité de Paris ne constitue pas un avantage décisif de compétitivité et la balance entre emplois potentiellement détruits et ceux conservés ou créés ne rend pas ce critère déterminant pour eux.

Impacts cumulés de la pollution

Les réserves quant aux risques majeurs de pollution sont claires. Elles concernent la nappe phréatique puisque Calcia a prévu d'exploiter la couche de calcaire jusqu'à un mètre au-dessus de celle-ci ; le paysage puisque le creusement du coteau serait visible à plusieurs kilomètres et constituerait donc une atteinte majeure au paysage d'un PNR ; la restitution et la réhabilitation des sols pour l'agriculture qui nécessiteraient une vérification, au jour le jour, des mesures préconisées par la chambre d'agriculture ; et la distance à la route de Guitrancourt qui ne devrait pas être réduite à moins de 75 m.

Les CE estiment que pour une analyse globale des incidences environnementales il faut considérer la totalité des installations en activité : la cimenterie de Gargenville et

les carrières de Guitrancourt et de Brueil-en-Vexin. Ils intègrent donc les émissions polluantes de l'usine que Calcia ne voulait pas rattacher au dossier d'enquête. Sur cette base, ils alertent sur une importante pollution aux particules fines et aux oxydes d'azote.

Soulignant que les avis défavorables, dont ceux des associations, sont étayés par des analyses qui remettent en cause certaines affirmations de Calcia, les CE notent que la concertation n'a pas convaincu, que l'opposition des élus doit faire réfléchir, que l'étude d'impact est insuffisante, que de nombreuses études complémentaires doivent être réalisées et qu'il faut attendre que les recours soient purgés.

Il est dans ces conditions très surprenant qu'un avis favorable ait été donné à l'issue de ce travail honnête et exhaustif.

L'Association vexinoise de lutte
contre les carrières cimentières : AVL3C
vexinzone109@gmail.com

Le rôle des matériaux de construction dans la transition énergétique ⁽¹⁾

LE CHANVRE

UN BIOMATÉRIAU À TOUT FAIRE !

Premier émetteur de carbone en France, le secteur du bâtiment doit aujourd'hui repenser ses façons de faire. Pour apporter des réponses concrètes aux enjeux climatiques par la transition écologique, le choix des matériaux utilisés est un enjeu central. Dans cette optique, les éco-matériaux comme le chanvre disposent d'atouts considérables, et ce dans de nombreux domaines : agriculture, économie locale, construction, rénovation. De plus en plus de professionnels et de collectivités locales affirment leur volonté de participer à la transition écologique autour de filières en circuits courts, qui valorisent nos ressources et créent des emplois en milieu rural. Les architectes et entrepreneurs sont aujourd'hui en mesure de fabriquer des immeubles et maisons innovantes qui, du sol au plafond, reposent sur des matériaux conçus à base de chanvre. **Ce matériau biosourcé** est également utilisé pour des rénovations par des communes rurales ayant une politique environnementale volontariste, car il respecte les caractéristiques des habitations anciennes.

LE BÂTIMENT REPRÉSENTE ENVIRON

40 % DES ÉMISSIONS DE CO₂ DES PAYS DÉVELOPPÉS,

37 % DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

40 % DES DÉCHETS PRODUITS

TROUVER DES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES DANS CE SECTEUR EST DONC UN ENJEU CRUCIAL.

LE RETOUR D'UN MATÉRIAU OUBLIÉ

Le nom latin du chanvre est *cannabis sativa*, c'est le cousin du cannabis récréatif. La différence importante est qu'il a un taux de THC (tétrahydrocannabinol, la substance psychoactive) inférieur à 0,2 %. La réglementation française et européenne impose d'utiliser des graines du catalogue européen pour s'assurer de la traçabilité de la semence et, tous les ans, environ 30 % des parcelles sont contrôlés.

Cultivé sur presque 176 000 hectares en 1850 pour les besoins de l'habillement, du linge de maison, de la corderie, des filets et des voiles de marine ou encore pour l'éclairage grâce à ses huiles ou dans la pharmacopée, le chanvre a été, jusque dans les années 1930, **un des atouts industriels et économiques de la France**. Sa culture, comme celle du lin, a décliné au moment des découvertes sur la polymérisation, mais on commence également à interdire sa culture du fait de sa teneur en psychotrope, c'est l'époque de la prohibition ! À la fin des années 1960, cette matière a été supplantée par les fibres synthétiques et les matériaux de synthèse. Peu à peu, le nylon s'est substitué au chanvre et les polymères synthétiques, issus du pétrole, commenceront à remplir notre quotidien. Sa culture repartira dans les années 1970 et, depuis une vingtaine d'années environ, de nouvelles initiatives ont vu le jour pour redévelopper la culture du chanvre en France, promouvant les avantages de son utilisation dans la construction.

Mais le bâtiment n'est pas le seul secteur concerné : les routes, le textile, les carrosseries de voitures, les aliments (graines, huiles et farines) - le chanvre pourrait remplacer le soja comme protéine végétale -, les litières pour animaux, les produits cosmétiques ou encore des usages plus connus comme le papier.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Malgré son apparence, le chanvre industriel ne doit pas être confondu avec le cannabis psychotrope.

Ce sont deux variétés différentes. En effet, le THC, la molécule psychoactive de la marijuana, est quasiment absent du chanvre industriel. Autrement dit, pour obtenir un effet récréatif, il faudrait consommer la totalité d'un champ de chanvre industriel !

UNE PLANTE RUSTIQUE ET RÉSISTANTE

Avec un cycle de vie rapide d'environ cinq mois, la plante a un pouvoir couvrant qui fait d'elle une plante nettoyante et structurante. Sa hauteur peut dépasser les trois mètres. Elle étouffe ainsi les « mauvaises herbes » et laisse à la récolte une parcelle propre. **Ne nécessitant pas d'irrigation**, elle améliore la structure du sol grâce à ses racines ramifiées et profondes.

L'un des autres avantages de la culture du chanvre est qu'elle ne nécessite **aucun traitement phytosanitaire**. En effet, le développement rapide de la plante lui permet d'étouffer les adventices qui pourraient la concurrencer. Le chanvre est réputé insensible à la plupart des maladies virales, bactériennes et fongiques. Il ne nécessite aucun traitement fongicide ou insecticide ou désherbant entre le semis et la récolte.



©Marie-Lys Hagemüller

UNE FILIÈRE CHANVRE EN GÂTINAIS

Le Parc naturel régional du Gâtinais français avait déjà son miel, ses poules, son safran ou encore ses plantes médicinales et aromatiques. Il faut désormais ajouter à cette liste le chanvre. Dans cette zone de grandes cultures classiques (céréales, betteraves, colza...), une cinquantaine d'hectares était cultivée en 2012, 250 en 2015, 650 en 2016 et plus de 900 en 2018.

Les premières réunions entre les agriculteurs et le Parc remontent à 2008. « *On se disait : il faut qu'on trouve un bon isolant local* », résume **Nicolas Dufour** très impliqué dans la filière depuis le tout début du projet. Convaincu des qualités du chanvre, il a vu ses ambitions confirmées par les premiers tests agricoles. Une étude de faisabilité est commandée à l'association nationale

« Construire en chanvre » sur les débouchés potentiels et le dimensionnement d'un outil de transformation. Convaincus par cette étude, le Parc et les élus locaux soutiennent et accompagnent son développement afin que le chanvre soit cultivé, transformé et mis en œuvre localement.



©Thierry Houyel

[Une agriculture responsable]

ZÉRO intrants phytosanitaires

TAUX DE VALORISATION DU CHANVRE : **100%**

ZÉRO irrigation

le chanvre réalise tout bien à la fois

[Une plante qui a de l'avenir]

LA CULTURE DU CHANVRE EN FRANCE EST PASSÉE DE 4 000 à 16 400 HECTARES entre 1990 et 2017.

LA FRANCE EST LE 1^{ER} PRODUCTEUR EUROPÉEN DE CHANVRE

[Des qualités environnementales et économiques]

1 HECTARE DE CHANVRE ABSORBE AUTANT DE CARBONE QU'1 HECTARE DE FORÊT

1 M² DE MUR EN BÉTON DE CHANVRE STOCKE JUSQU'À 48 KG DE GAZ À EFFET DE SERRE, C'EST CE QU'ON APPELLE UN PUIT DE CARBONE

Il y a 6 chanvrières* aujourd'hui en France dont 2 en Ile-de-France : une production 100% locale !

* USINES DE TRANSFORMATION DU CHANVRE

1 FILIÈRE CHANVRE STRUCTURÉE DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Extrait de " Construire en chanvre "

L'aventure débute réellement en 2011 avec la création de l'association Chanvre Avenir, permettant de regrouper sous une même identité les agriculteurs intéressés par l'introduction d'une nouvelle culture sur leurs exploitations.

Avec l'appui de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France pour la partie culturelle et du Parc pour la partie organisation et l'obtention de financements FEADER*, l'association

lance une étude de faisabilité qui s'est révélée positive. Les cinquante premiers hectares sont mis en culture en 2012. Le chanvre est envoyé dans une usine en Vendée pour transformer la paille. En 2013, Nicolas Dufour et sept autres actionnaires créent la société **Gâtichanvre Île-de-France** pour gérer la commercialisation des produits. Elle portera également l'investissement très lourd de la ligne de première transformation de la paille de chanvre. En 2015, après un accord avec la chanvrière CAVAC Biomatériaux et l'embauche d'un commercial, Gâtichanvre met sur le marché francilien une gamme de produits isolants répondant à une demande grandissante de produits biosourcés au service de l'habitat. Dans le même temps,



Grâce à ses partenaires financiers, une maison du parc construite en matériaux biosourcés et économe en énergie a vu le jour. Les matériaux proviennent de filières locales : bois, chanvre et grès de Fontainebleau.

©Marie-Lys Hagemüller

elle s'installe à Prunay-sur-Essonne, dans un bâtiment loué par le syndicat intercommunal SPL Sigal. Le groupement dispose désormais de son unité de transformation qui emploie une quinzaine de salariés.

La route vers une construction moins polluante est tracée, mais il faut maintenant que des architectes et des entrepreneurs s'y engagent. C'est pourquoi le Parc a mis en place des modules de formation pour les maîtres d'œuvre et pour les artisans. Aujourd'hui, une quarantaine d'entreprises locales ont été formées par le Parc et bénéficient des agréments nécessaires pour mettre en œuvre des matériaux chanvre.

*FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural.

UN DÉBOUCHÉ POUR LES AGRICULTEURS

La France est à la pointe, le pays produit près de 85 % de la production européenne de paille de chanvre, **environ 16 000 hectares en France**. La demande croît et les agriculteurs sont attirés par cette plante qui leur apporte des revenus complémentaires et une source de diversification. Par exemple, Gâtichanvre a passé des contrats avec une centaine d'agriculteurs, leur assurant un prix plusieurs années à l'avance.

En Seine-et-Marne, un autre groupe d'agriculteurs s'est structuré en association puis en société à actions simplifiées sous le nom de **Planète Chanvre**. Le bassin chanvrier représente environ 1 200 ha de cultures et plus d'une centaine d'agriculteurs. Elle produit environ 7 000 tonnes de paille par an dans son usine de transformation à Aulnoy et emploie quatorze personnes.



« Le chanvre n'est pas qu'un atout écologique. Il permet également d'assurer un revenu fixe aux exploitants, et pas seulement grâce au gain de temps. Contrairement au blé, il n'est pas soumis au cours du marché. »

Nicolas Dufour, président de Gâtichanvre



« Je fais partie de cette aventure, j'ai fait pousser du chanvre sur mes terres et je ne le regrette pas. Le chanvre est une culture d'avenir. »

Guy Crosnier, conseiller départemental, agriculteur et maire de La Forêt-Sainte-Croix

DU CHAMP AU CHANTIER

Par son stockage de CO₂, le chanvre est un acteur de la transition énergétique. Philippe Lamarque est architecte et préside l'association Construire en chanvre en Île-de-France, qui regroupe des producteurs de chaux, de chanvre, la Région, le département, des architectes, la mairie de Coulommiers, ville où se trouve l'association, et le CFA d'Ocquerre qui forme à l'éco-construction. Son objectif : promouvoir ce matériau naturel aux multiples intérêts.

Très bon isolant thermique et phonique, les bétons de chanvre, les laines et les enduits chaux-chanvre permettent la migration de la vapeur d'eau vers l'extérieur du logement. L'air intérieur de l'habitat, rendu plus sec, est moins difficile à chauffer. La facture énergétique de la construction s'en trouve significativement réduite. De plus, les matériaux à base de chanvre n'émettent aucun polluant dans l'air et garantissent ainsi des constructions saines pour leurs habitants. Enfin, le chanvre est connu pour être un bon répulsif contre les insectes et les petits animaux nuisibles (ex : rongeurs).

Un excellent confort d'été : en saison froide, les bétons de chanvre stockent une partie de la vapeur d'eau émise par les usagers pour la restituer en saison chaude. La température du logement s'en trouve diminuée pour un confort accru en été.



Je désespère de voir que les clients demandent encore du béton, de l'acier alors que nos territoires regorgent de solutions. Edwige Bazerole, conductrice de travaux.

Un très bon régulateur d'humidité dans le bâti ancien : bon nombre de constructions anciennes souffrent de problèmes liés à l'humidité dans les murs. Les isolants à base de chanvre répondent bien à cette problématique. En effet, ils accompagnent la migration de vapeur d'eau dans les murs anciens lorsque d'autres matériaux forment des barrières étanches à l'eau entraînant des dégradations sur le long terme.

Enfin, en cas de déconstruction, il peut être réutilisé dans l'agriculture.

LE CHANVRE DANS LE BÂTIMENT

Excellent isolant naturel, la tige subit un processus de défibrage qui permet d'extraire deux matériaux :

- La fibre, elle permet de créer des laines isolantes naturelles qui peuvent venir en remplacement des laines minérales.
- La chènevotte, il s'agit de la paille qu'il reste une fois la fibre séparée de la tige. Mélangée à un liant, la chaux, elle peut être utilisée dans la construction sous forme de bétons, mortiers et enduits.



Les bétons de chanvre* sont constitués de chènevotte de chanvre, de chaux et d'eau. Leur capacité à isoler les bâtiments ne se dégrade pas dans le temps. Appliqué en plancher, en mur et en toiture, le béton de chanvre permet de réaliser des bâtiments très basse consommation avec un coût carbone répondant aux enjeux du réchauffement climatique.

**Attention ces bétons ne sont pas porteurs.*



Les laines se présentent sous forme de rouleaux ou de panneaux semi-rigides. Elles sont une réponse écologique sur le marché des laines isolantes.



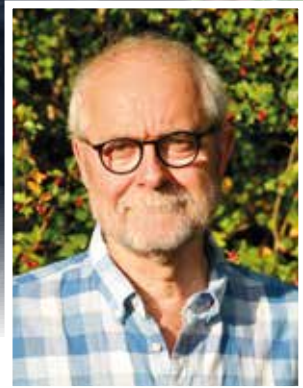
Les enduits correcteurs chaux-chanvre appliqués sur les murs en pierre, d'une épaisseur de 4 à 6 cm, permettent de réduire significativement la sensation de parois froide émanant des murs anciens.

Sources :

- Construire en chanvre, brochure réalisée par le Parc naturel régional du Gâtinais français et l'Ordre des architectes d'Île-de-France
- La solution chanvre pour la construction

À SAVOIR

L'ensemble des matériaux à base de chanvre bénéficie des garanties réglementaires permettant de justifier de leur qualité, de leur performance et de leur assurabilité. Le chanvre est éligible aux cahiers des différentes aides pour les travaux d'isolation : crédit d'impôt, transition énergétique, écoprêt à taux zéro, aides de l'ANAH, Habiter mieux. Aujourd'hui, des opérations de constructions neuves et de rénovation avec le chanvre sont mises en œuvre avec des coûts similaires aux coûts du marché. Pour cela, l'utilisation du chanvre doit être intégrée en amont du projet.



L'ACCÈS À LA TERRE

UN ENJEU ESSENTIEL POUR TERRE DE LIENS ILE-DE-FRANCE

Partout en France, le réseau Terre de liens rachète des terres agricoles et des fermes pour aider les jeunes paysans à s'installer en agriculture biologique. Entretien avec Michel Vampouille, administrateur du réseau régional.

© Terre de liens Ile-de-France

FNE Ile-de-France : Quels sont les principaux enjeux pour l'agriculture en Ile-de-France ?

Michel Vampouille : L'Ile-de-France a perdu la quasi-totalité de son maraîchage pour devenir une région de grandes exploitations (céréales et protéagineux). Nous partons de près de zéro pour les cultures maraîchères et arboricoles et nous sommes l'une des régions les plus modestes concernant les surfaces en agriculture biologique. Cela change petit à petit. Au début des années 2000, seul 0,6 % de la surface agricole était cultivé en bio. Désormais, cela représente 2,3 % des cultures.

Terre de liens Ile-de-France a souhaité redonner l'idée que l'on pouvait se réinstaller dans ces cultures, en biologique, car la demande augmente : de la part des consommateurs urbains qui veulent des produits de qualité et de proximité, de la part des collectivités locales, qui cherchent à faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs.

Comment procède l'association, créée officiellement en 2011, pour accompagner les jeunes paysans ?

Nous achetons des terres agricoles via la foncière Terre de liens ou via la fondation (lire ci-contre). Contrairement à ce que l'on peut penser, le foncier agricole n'est pas si cher. Bien sûr, les prix sont très différents d'une exploitation à l'autre. Pour donner un ordre d'idées, sur une acquisition que nous ferons prochainement dans le Val-d'Oise, le prix de l'hectare en maraîchage est inférieur à 10 000 euros. Toutefois, nous arrivons à peine à acheter une ferme par an. À l'heure actuelle, nous avons deux fermes de polycultures, trois fermes en maraîchage, une cressonnière. Nous installons 12 à 15 paysans chaque année, en agriculture biologique obligatoirement.

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Il n'y a pas énormément de foncier agricole disponible dans la région et il y a peu de demandes pour s'installer. Il faut arriver à faire augmenter le nombre de personnes à s'installer. Les enfants d'agriculteurs ont baigné dans l'idée que le maraîchage était en déclin et ils s'en sont désintéressés.

Les paysans qui s'installent sont pour beaucoup des urbains issus d'une formation initiale ou en reconversion. Les néoruraux ne sont pas influencés par cette histoire familiale du déclin du maraîchage et souhaitent s'y investir. Mais ils n'ont pas de foncier agricole en héritage, ils n'ont pas de bail agricole. C'est donc là que nous intervenons.

Créé il y a quinze ans par des structures de finance éthique, d'économie sociale et solidaire et agricole, le mouvement national Terre de liens a essaimé partout en France. Deux structures lui permettent d'acheter des terres et des fermes et d'accompagner les nouveaux paysans dans leur installation en agriculture biologique : la foncière Terre de liens, une entreprise d'investissement solidaire ouverte aux citoyens, et qui leur permet d'obtenir des parts via un système d'actions ; et la fondation, reconnue d'utilité publique, qui reçoit des dons. À l'heure actuelle, Terre de liens compte 160 fermes, 3 200 hectares et 250 fermiers installés dans le pays.

POUR EN SAVOIR PLUS

terredeliens-iledefrance.org/

PARTICIPATION CITOYENNE

OU POUVRE AUX YEUX ?

De la corniche des Forts aux projets concernant les JO 2024 en passant par le fort de Vaujours, les avatars de la concertation montrent les difficultés, déjà reconnues, pour que le public puisse enfin participer à l'élaboration des projets qui le concernent, ayant un impact sur l'environnement.

Par ailleurs, les dernières propositions législatives permettant de simplifier les procédures et d'accélérer la réalisation des projets par l'intermédiaire de consultations numériques ne vont pas dans le sens de l'amélioration des débats entre le public et les maîtres d'ouvrage.

De la concertation préalable dans le cadre d'un débat public organisé ou non sous l'égide de la Commission nationale

du débat public (CNDP) aux échanges directs permis entre citoyens et commissaire enquêteur dans le cadre d'une enquête publique, les expériences de terrain démontrent, régulièrement, une prise en compte insuffisante des propositions des citoyens ce qui provoque conflits et refus de projets.

Trois projets sur lesquels l'association Environnement 93 est engagée en Seine-Saint-Denis, sur la corniche des Forts, la construction du Village des médias, à Dugny, pour les JO 2024 et la carrière de Placoplatre sur le site du fort de Vaujours sont représentatifs d'une réalité bien différente des attentes proposées par les textes législatifs.

JO 2024 : VILLAGE DES MÉDIAS ENCORE UN « SAUCISSONNAGE » DES PROCÉDURES



Pour les JO 2024, FNE Ile-de-France n'a pu, bien sûr, se satisfaire de l'affichage des bonnes intentions environnementales du Comité de candidature et s'est investi, dès 2016, pour peser sur les exigences environnementales des projets qui étaient imposés dans l'Est parisien et, principalement, en Seine-Saint-Denis. Dès les premières présentations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU de Dugny, en février 2016, les projets de construction de logements sur le parc Georges-Valbon sont apparus comme un retour aux absurdités du « Central Park » imaginé par l'architecte Roland Castro.

Le comité d'organisation des JO 2024 a présenté, pour sa part, en janvier 2017, plans et esquisses des sites olympiques comportant une amélioration sensible du projet initial, une bonne base de concertation en préservant les 2 hectares de la Pigeonnière et en restituant les 13 hectares du terrain des Essences au parc Georges-Valbon.

L'emprunt de 4 à 7 hectares sur la partie du parc Georges-Val-

bon appelée « aire des Vents » associé à l'urbanisation du site ID-Logistics devait alors permettre la construction des 1 300 logements nécessaires à l'hébergement des journalistes.

La concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté du *cluster* des médias, qui s'est déroulée du 5 septembre au 15 novembre 2018, s'est limitée à une simple présentation du projet par la Solideo (Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques).

Le bilan qui a en été fait ne tient pas compte :

- des différentes propositions restées sans réponses d'Environnement 93 permettant d'éviter une consommation excessive d'espaces naturels,

- des interactions entre les 1 300 logements du Village des médias et la nécessité de construction

de logements dans le cadre du plan local de l'habitat de Dugny,

- d'une nouvelle concertation nécessaire pour la destruction/reconstruction du hall 3 du parc des expositions du Bourget où travailleront les journalistes.

Pour une bonne information du public, l'ensemble des impacts associés à l'organisation des JO 2024 sur ce territoire aurait dû être présenté dans le cadre de cette concertation.

POUR EN
SAVOIR PLUS

cluster-des-medias.jenparle.net/evenements/

PROJET DE CARRIÈRE DE PLACOPLATRE SUR LE FORT DE VAUJOURS LES LIMITES « MANIFESTES » DE LA CONCERTATION

Sous l'égide de la CNDP, une concertation est en cours sur le projet de carrière de gypse à ciel ouvert proposé par Placoplatre sur les communes de Vaujours, en Seine-Saint-Denis, et Courtry, en Seine-et-Marne.

Les enjeux environnementaux et socio-économiques de ce projet sont particulièrement sensibles en raison des pollutions dispersées sur le site par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives au cours de ses expériences de mise au point des détonateurs de la bombe atomique française, mais, également, en fonction de l'environnement urbain dense aux abords immédiats du projet.

La démolition des infrastructures construites pour les besoins des expérimentations ajoute un impact supplémentaire qui rend ce projet hors normes.

Si, grâce à l'encadrement de la CNDP, le cadre formel de la concertation a bien été posé pour l'organisation des réunions ou ateliers par Placoplatre de même que pour l'animation des débats par l'agence Respublica, sur le fond du débat, le dossier présenté dans la concertation est largement insuffisant.

La présentation du projet par Placoplatre n'a jamais abordé les impacts environnementaux cruciaux liés, en particulier, à l'émission de gaz à effet de serre et de poussières dégradant la qualité de l'air. Dans une démarche constructive voulant engager un débat conforme à ce type de concertation, associations, élus, riverains ont proposé et étayé des solutions alternatives au projet. Même si les hypothèses présentées ne peuvent être que partielles sur ce qui

attend travailleurs et riverains, même si ces hypothèses sont imprécises sur nombre de points pour lesquels l'information de base n'a jamais été communiquée par le maître d'ouvrage, elles sont suffisantes pour identifier un impact sur la santé et le cadre de vie des habitants de ce territoire, ce que Placoplatre n'a pas voulu prendre en considération. C'est pourtant un exercice de ce type qui aurait dû être présenté par Placoplatre pour une bonne information du public.

Ce qui avait été annoncé aux garants dans nos premières rencontres s'est confirmé au fil des réunions publiques et ateliers, le public ne connaît toujours pas, aujourd'hui, l'impact réel du projet.

Alors qu'il est annoncé que les dossiers concernant la demande d'autorisation d'exploiter sont en cours de finalisation, donc ni diffusables ni consultables, cela implique que même le maître d'ouvrage ne sait pas encore ce qui va se passer pour l'exploitation de ces 30 hectares.

Comme on l'a trop souvent redit, cette concertation arrive bien trop tard pour prendre en compte l'ensemble d'un projet qui devait inclure les démolitions, mais bien trop tôt, dans la situation actuelle, avec un dossier non abouti et toujours opaque pour le public.

Cette concertation est une opportunité gâchée et ne correspond pas aux objectifs visant à trouver des compromis et à prévenir d'éventuels conflits.



**POUR EN
SAVOIR PLUS**

fort-de-vaujours.fr/concertation/

L'ÎLE DE LOISIRS DE LA CORNICHE DES FORTS UNE ENTREPRISE AMBITIEUSE, UNE CONCRÉTISATION AU RABAIS



Le plan d'aménagement

Le site appelé corniche des Forts, qui appartient essentiellement au conseil régional d'Ile-de-France, se situe sur un ensemble boisé d'environ 64 hectares qui s'étend sur le territoire des communes des Lilas, de Pantin, de Romainville et de Noisy-le-Sec.

47 % de ces 64 hectares sont déjà ouverts au public. Le reste correspond principalement à une zone occupée par d'anciennes carrières souterraines de gypse, à l'abandon depuis des décennies.

Depuis que le conseil régional d'Ile-de-France a décidé, en 2000, de créer, dans cet espace boisé, la « base de plein air et de loisirs » de la corniche des Forts, les associations Noisy-le-Sec Environnement, ANCA (Amis naturalistes des coteaux d'Avron) et Environnement 93 se sont investies pour participer à son élaboration. Cependant, la gouvernance de ce projet, confiée au service des sports et loisirs, n'a pas favorisé un dialogue orienté sur les enjeux environnementaux des aménagements.

Du premier projet Ilex, sacrifiant 10 hectares de forêt, au projet actuel maintenant plus de 4 hectares de défrichements, les échanges avec habitants et associations ont toujours avancé aux forceps et les quelques réunions programmées ont seulement permis de présenter les évolutions du projet décidées par la Région Ile-de-France plutôt que de débattre de leur opportunité ou de leur impact sur l'environnement.

Enfin, la consultation électronique proposée du 18 juin au 25 juillet 2018 a été le dernier maillon de cette concertation, telle une caricature bien organisée.

Les dérives d'une consultation dématérialisée et gérée par les décideurs se sont crûment affichées à l'occasion de cet exercice en permettant au maître d'ouvrage d'afficher une fois encore ses propres avis plutôt proches du prosélytisme.

Francis REDON
Président d'Environnement 93 - environnement93.fr

Environnement 93 a déposé au tribunal administratif de Montreuil un recours contre le permis d'aménager accordé par le maire de Romainville au conseil régional d'Ile-de-France sur la corniche des Forts. Ce recours dénonce en particulier le caractère incomplet du dossier de demande de permis d'aménager concernant les sols pollués, les insuffisances de l'étude d'impact concernant la gestion des eaux pluviales, les techniques de comblement choisies nécessitant des défrichements en opposition aux objectifs de protection de l'environnement et de participation aux enjeux climatiques proclamés par ailleurs par la Région Ile-de-France.

**POUR EN
SAVOIR PLUS**

ville-romainville.fr/1077-corniche-des-forts.htm



VISITE DU DISPATCHING

DU RÉSEAU DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE (RTE)

Sous l'égide de FNE Ile-de-France, une visite de ce centre de contrôle du réseau français de transport d'électricité (RTE), situé à Saint-Denis, a été organisée le 20 décembre dernier. Abrisée dans un impressionnant bâtiment cylindrique se trouve une superbe salle de contrôle qui ressemble à celle d'un centre spatial.

Des agents spécialisés ont la charge de surveiller 24 heures sur 24 le réseau de transport d'électricité et de réaliser, à chaque seconde, l'équilibre entre la production d'électricité et la consommation. L'équilibre instantané entre cette offre et cette demande est crucial pour assurer que la fréquence de 50 Hz oscille correctement de manière infinitésimale autour de cette valeur. Si cet équilibre fluctuait au-delà de 200 milliHertz, le système deviendrait instable, et il y aurait un sérieux risque qu'un cinquième de la population française se retrouve privé d'électricité.

Notre réseau est entièrement relié à l'ensemble des réseaux européens. La production y est gérée par une cinquantaine de producteurs qui sont, dans le domaine, concurrentiels, tandis que la consommation d'électricité reste difficile à prédire car il existe de nombreux aléas : climatiques, comportementaux...

Le système électrique européen alimente 600 millions d'habitants répartis dans 34 pays interconnectés, via 41 gestionnaires de réseaux de transport, cinq zones synchrones, 300 000 km de lignes électriques, 1 050 GW de puissance installée et une consommation de 3 300 TWh/an. Ce vaste réseau européen permet d'exporter, par exemple, nos surplus à l'Italie, pays structurellement faible en production d'électricité, ou d'importer de l'électricité quand elle est produite moins cher à l'étranger. Les obligations d'achat de l'éolien, ne sont pas sans créer des challenges pour le système électrique.

En l'état des technologies, il n'est guère possible de stocker cette production intermittente d'énergie. RTE investit 1,2 milliard d'euros par an pour un réseau dimensionné de façon à pouvoir faire face à la perte de n'importe quelle ligne. L'Allemagne, qui produit de l'éolien au nord et du solaire au

sud, a ainsi construit quatre lignes de 400 kV entre nord et sud qui permettent de faire les échanges assurant l'équilibre entre production et consommation. Comme l'effet papillon en météorologie, l'équilibre entre production et consommation d'électricité est très sensible. Un écart de fourniture de 34 MW d'électricité hydraulique venant de la Serbie peut entraîner des pertes de plusieurs gigawattheures sur une année et pourrait se traduire par un retard de six minutes sur les horloges branchées sur le secteur, si les gestionnaires de réseau de transport n'intervenaient pas pour compenser cet écart.

Les miracles de la technologie font que tout un chacun peut suivre sur son téléphone mobile, via l'application « éco2mix », les consommations électriques en temps réel. Au moment où j'écrivais cet article, la consommation française était de 66 737 MW, la prévision de la veille de 67 200 MW. Ce dimanche 13 janvier, tout indiquait une consommation normale en France qui exportait 5 731 MW vers l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne ! Production par le fioul 0 % ; bioénergie 1 %, solaire 3 %, éolien 7 %, hydraulique 9 %, gaz 10 %, nucléaire 70 %. On peut donc bien vérifier que l'enjeu fondamental de maintenir à tout moment la sûreté du système électrique est bien respecté.

Le gestionnaire du réseau public assure à tout instant l'équilibre des flux d'électricité sur le réseau en tenant compte des contraintes techniques pesant sur lui et de l'ordre de préséance économique entre les possibilités d'ajustement technique qui lui sont soumises. Il assure ainsi l'alimentation des clients raccordés au réseau public des transports dans le respect des engagements contractuels et en fournissant une information transparente aux acteurs du marché.

JARDINER AU NATUREL

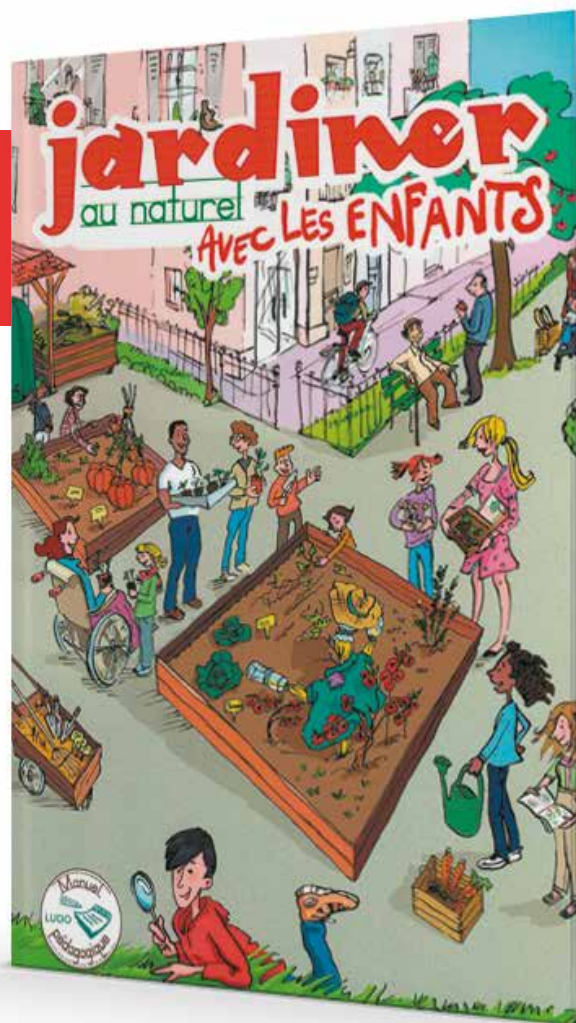
AVEC LES ENFANTS

Pour les parents, enseignants, animateurs et élus des collectivités territoriales, ce manuel est une véritable « boîte à outils » pédagogique pour faire aimer la nature à nos enfants via le jardinage. Construit à partir d'expériences de terrain, il permet d'inventer avec les enfants des espaces partagés de nature, potagers personnels ou collectifs, jardins de simples ou de fleurs, vergers et d'observer, d'expérimenter, de tester et de récolter.

Découvrir la vie des sols, semer des graines, éclaircir, repiquer, planter, suivre les insectes, les identifier dans leurs actions... Les enfants vont pouvoir jardiner écologiquement et de façon originale.

Ce manuel est issu du travail d'un groupe d'animateurs du Graine Ile-de-France qui partagent leurs expériences et leurs approches scientifiques et ludiques du jardin pédagogique. La diversité des approches, de la santé des sols à la biodiversité en passant par l'histoire des plantes et des « bêtes » du jardin ou la multiplication des végétaux fait de ce manuel un outil d'une très grande utilité pour les enfants, mais aussi pour les adultes qui veulent leur faire découvrir la nature.

Les 110 pages de ce manuel pédagogique n'ont pas vocation à reproduire les potagers productifs de nos banlieues jardinées, mais à conduire peu à peu les enfants vers une découverte des écosystèmes et des différentes approches écologiques du jardin.



Ce manuel est présenté sur le site du Graine Ile-de-France www.graine-idf.org/page/jardiner-au-naturel-avec-les-enfants et il est vendu 21 euros pièce par le site Helloasso : <https://www.helloasso.com/associations/graine-ile-de-france/evenements/reedition-jardiner-au-naturel-avec-les-enfants>

Michel RIOTTOT
Président d'honneur de FNE Ile-de-France



LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : Th. Hubert
Comité de rédaction : C. Giobellina, P. Latka, M. Martin-Dupray,
M. Riottot, A. Sauvey, D. Védry, S. Verdellef.
Réalisation graphique : Yak 11
Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS
01 45 82 42 34

ISSN 0994-690 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)
Dépôt légal : février 2019
Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS
Imprimé sur papier PEFC



Prix de vente du numéro : 5 euros